



## Communiqué de presse

### **Mission de plaidoyer en République démocratique du Congo (RDC): les femmes défenseurs des droits de l'homme du Nord et du Sud Kivu interpellent les autorités congolaises**

**Kinshasa (RDC), 15 février 2014**

**L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), la Synergie des Femmes pour les Victimes de Violences Sexuelles (SFVS) et vingt représentants d'organisations non gouvernementales de défense des droits des femmes des provinces du Nord et du Sud Kivu appellent les autorités, tant nationales que provinciales, à collaborer plus concrètement et activement avec la société civile.**

La délégation – constituée de représentants des organisations susmentionnées – relève l'accueil réservé par les autorités provinciales (à Bukavu et à Goma) et nationales (à Kinshasa), dont, à Bukavu, le Gouverneur par intérim et la Ministre de la justice, droits humains, de la fonction publique et relations avec la société civile ; à Goma, le Gouverneur, le Ministre de la justice et le Ministre du genre, de la famille et de l'enfant par intérim ; à Kinshasa, des représentants du Ministère de la justice et droits humains et du Ministère du genre, de la famille et de l'enfant.

Toutefois, la délégation regrette que l'Entité de liaison pour les droits de l'homme, un forum de discussion sur les questions de droits de l'homme créée par le décret ministériel (095/35) en août 2009, ne soit toujours pas fonctionnelle. De même, les entités de liaison au niveau provincial n'ont pas non plus été lancées. Cependant, la délégation relève avec satisfaction la proposition faite par le Gouverneur de la province du Nord Kivu de rencontrer les femmes défenseurs des droits de l'homme, et ce de manière trimestrielle. Cette proposition ne doit toutefois pas se substituer à la mise en place de l'entité de liaison provinciale.

Lors de leurs rencontres avec les autorités, les femmes défenseurs des droits de l'homme ont systématiquement rappelé l'importance de la mise en place d'un Fonds d'indemnisation pour les victimes de violence sexuelle. Elles ont insisté sur la gravité de la situation des victimes au Nord et au Sud Kivu : la majorité des cas de viols ne sont pas poursuivis et lorsqu'ils le sont, les victimes n'obtiennent aucune réparation. Mention a également été faite des enfants issus des viols qui restent sans assistance aucune de l'Etat.

Enfin, la délégation a interpellé les autorités tant provinciales que nationales sur la protection des femmes défenseurs des droits de l'homme. De par leur engagement et leurs activités dans des domaines aussi divers que social, médical, juridique et éducatif, ces femmes se substituent à l'action de l'Etat et sont souvent confrontées à des actes de violence. Il est impératif qu'une loi protégeant les défenseurs des droits de l'homme, dont les femmes défenseurs, soit rapidement adoptée et que la cellule créée par le Ministère de la justice pour la protection des défenseurs des droits de l'homme soit pourvue des pouvoirs et des ressources lui permettant de fonctionner avec efficacité.

*La mission de plaidoyer a été réalisée du 5 au 15 février 2014 dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités des femmes défenseurs des droits de l'homme dans leur lutte contre la violence contre les femmes dans les provinces du Nord et du Sud Kivu.*

**Pour plus d'information, vous pouvez contacter:**

**SFVS, Justine Masika Bihamba, [justinemasika@gmail.com](mailto:justinemasika@gmail.com) / +243 81 31 79 957**

**OMCT, Anne-Laurence Lacroix : [all@omct.org](mailto:all@omct.org), / + 41 22 809 49 39**

**OMCT, Carin Benninger-Budel : [cbb@omct.org](mailto:cbb@omct.org), / + 41 22 809 49 39**